Informations de base

1995/2211(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Relations Chine/Europe: relations politiques à long-terme **Subject** 6.40.08 Relations avec les pays d'Asie **Zone géographique** Chine	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	MCMILLAN-SCOTT Edward (PPE)	06/09/1995

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
RELA Relations économiques extérieures	HINDLEY Michael J. (PSE)	07/09/1995

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2011	1997-06-02
Affaires générales	1989	1997-02-24
Affaires générales	1891	1995-12-04
Affaires générales	1871	1995-10-02

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
05/07/1995	Publication du document de base non-législatif	COM(1995)0279	Résumé
18/09/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
02/10/1995	Débat au Conseil		Résumé
04/12/1995	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
24/02/1997	Débat au Conseil		
26/05/1997	Vote en commission		Résumé

26/05/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0198/1997	
02/06/1997	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
11/06/1997	Débat en plénière		
12/06/1997	Fin de la procédure au Parlement		
30/06/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1995/2211(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/4/06870

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0198/1997 JO C 200 30.06.1997, p. 0004	26/05/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0321/1997 JO C 200 30.06.1997, p. 0100-0158	12/06/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1995)0279	05/07/1995	Résumé

Relations Chine/Europe: relations politiques à long-terme

1995/2211(COS) - 12/06/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Edward McMILLAN-SCOTT (PPE, RU) sur les relations entre la Chine et l'Europe, le Parlement européen invite le Conseil et la Commission à engager dans les meilleurs délais des négociations pour la conclusion d'un accord-cadre de coopération économique et commerciale à la hauteur des potentialités des relations Chine/Union, en rappelant toutefois que cet accord doit être subordonné à la clause traditionnelle des droits de l'homme et doit pouvoir être suspendu en cas de non-respect de ces valeurs essentielles. Il confirme, par ailleurs, sa volonté de voir ce pays devenir membre de l'OMC et invite la Commission à présenter une évaluation semestrielle faisant le point des évolutions de ce pays en matière de droits de l'homme, de respect des instruments économiques internationaux et de l'état du commerce mutuel. -En matière de coopération, il demande respectivement, 1) à la Chine : .de légiférer sur le droit d'établissement des ONG sur son territoire, .d'adhérer pleinement aux initiatives environnementales internationales, .d'entreprendre un programme de réformes législatives compatibles avec le développement de l'économie de marché (liberté de circulation des personnes, des capitaux...) et de veiller à garantir les droits des investisseurs étrangers, .d'introduire une démocratie constitutionnelle fondée sur les principes du droit universel, de l'Etat de droit, la liberté d'opinion, d'association, le respect de la vie privée et de l'intégrité physique, l'assurance d'un jugement équitable, le droit des citoyens à posséder, vendre et faire fructifier des exploitations

agricoles ; 2) à l'Union : .de développer des programmes spéciaux de coopération dans le domaine de l'environnement afin de limiter les effets de la pollution atmosphérique et du développement industriel chinois, .de prévoir des actions de coopération juridique (formation d'avocats et de juges) et d'intensifier son programme d'échanges, .d'élaborer des projets de développement des compétences et des qualifications professionnelles dans les domaines des normes, de l'environnement, des technologies de l'information,..., .d'apporter son soutien à la création à Pékin d'un bureau représentant les intérêts commerciaux de la Communauté et de définir un code de conduite pour les entreprises européennes opérant en Chine, couvrant les aspects économiques et sociaux, .de mettre en place une équipe de travail chargée d'aider au développement du marché intérieur de la Chine et son développement durable. -Sur le plan des questions internationales, le Parlement déplore le rôle joué par la Chine dans le développement de l'armement nucléaire au Pakistan et demande à ce pays de cesser de soutenir la junte militaire en Birmanie. Il demande en particulier à la Chine d'interdire totalement les mines antipersonnel et ne voit aucune raison de lever l'embargo de l'Union sur les armes prononcé à l'égard de la Chine en 1989. Il relève egalement avec inquiétude l'"Alliance stratégique" avec la Russie qui peut entraîner des ventes sans précédent d'armements à la Chine. Il demande également à ce pays de recourir aux procédures des Nations unies pour régler les problèmes régionaux territoriauxde souveraineté. -En matière de respect des droits de l'homme, le Parlement demande à la Chine : .de signer sans réserve le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, .d'abolir la peine de mort et de procéder immédiatement à l'instauration d'un moratoire sur les exécutions capitales, .de libérer tous les prisonniers politiques, .de permettre à Wei Jingsheng, lauréat du Prix Sakharov, d'être reçu par le Parlement européen, .d'abroger ses lois incompatibles avec le développement de l'Etat de droit et de respect des droits de l'individu, .d'ouvrir sa coopération avec les organisations internationales de défense des droits de l'homme, .d'accepter la proposition du Dalaï Lama de reconnaître l'autonomie culturelle et religueuse du peuple tibétain et son droit à l'autonomie, .d'améliorer les conditions de travail des chinois afin de les rendre conformes aux normes internationales en vigueur. Il demande, en outre, à la Commission d'ouvrir une enquête sur le travail forcé et le travail dans les prisons en Chine. -En ce qui concerne Hong-Kong, Macao et Taïwan, le Parlement insiste sur l'application intégrale des accords bilatéraux sur Hong-Kong et Macao et est résolu à surveiller étroitement la situation dans ces deux enclaves, après leur rétrocession. Il déplore, en particulier, la décision du gouvernement chinois de dissoudre le Conseil législatif de Hong-Kong et l'instauration de lois limitant la liberté de réunions et les libertés politiques. Il demande à la Commission l'établissement d'un rapport annuel sur l'évolution politique et économique de Hong-Kong et Macao et demande aux Etats membres d'accorder le droit de séjour permanent aux personnes victimes de discriminations politiques à Hong-Kong. Il insiste également pour que la Chine s'engage publiquement à ne recourir en aucun cas à la force dans ses différends avec Taïwan et demande à la Commission d'ouvrir un bureau d'information à Taipeh.

Relations Chine/Europe: relations politiques à long-terme

1995/2211(COS) - 05/07/1995 - Document de base non législatif

-OBJECTIF : La présente communication a pour objectif de dégager des orientations à l'horizon du XXIe siècle pour les relations entre l'Union européenne et la Chine. -CONTENU : Selon ce document, la Chine est actuellement en pleine mutation tant sociale qu'économique et s'affirme de plus en plus au plan mondial comme puissance militaire, politique et économique. La Communauté, qui a noué depuis une vingtaine d'années des relations diplomatiques et de coopération avec ce pays, doit impérativement tenir compte de ces modifications et reconsidérer sa politique afin d'aider la Chine à mettre en oeuvre des réformes efficaces et durables et à mieux prendre en considération son rôle et son influence sur la scène internationale. C'est à partir de ce constat que la Commission présente, dans sa communication, une série d'actions qui ouvrent de nouvelles perspectives de coopération. Il s'agit pour l'Europe et la Chine d'établir une relation bilatérale à long terme de manière à garantir leurs objectifs communs. Certains de ces objectifs, tel que l'intérêt mutuel pour une transition sans heurts à Hong Kong et à Macao, ont été poursuivis de longue date. D'autres reflètent des intérêts nouveaux. Mais dans les 2 cas, l'Europe et la Chine peuvent travailler ensemble de plusieurs façons concrètes afin, notamment, d'aboutir à une série d'objectifs majeurs : .progrès vers la pleine intégration de la Chine dans l'économie mondiale de marché, . renforcement de la société civile, .réduction de la pauvreté, .protection de l'environnement, .développement des ressources humaines, .développement scientifique et technologique, .société de l'information, .coopération en matière de commerce et d'investissement. Dans ce cadre, la Commission définit une nouvelle approche de coopération avec la Chine axée sur les points suivants : -encouragement de la Chine à s'intégrer pleinement dans la communauté internationale: .en étendant le champ du dialogue politique existant à toutes les questions d'intérêt commun et de portée globale, .en se prononçant pour l'accession de la Chine à l'OMC sur la base d'engagements clairs à bâtir une réelle économie de marché ; -contribution au processus de réforme actuellement en cours en Chine : .en continuant à faire valoir les préoccupations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme et en oeuvrant au développement d'une société civile en Chine par le biais d'un soutien à l'ouverture du pays, de l'établissement de contacts bilatéraux publics et privés et d'un dialogue au sein des fora multilatéraux, .en utilisant la coopération UE/Chine pour le développement des ressources humaines, la promotion de la réforme économique et sociale et la coopération entre acteurs économiques, y compris les actions dans les domaines de l'environnement et de la science et de la technologie; -intensification des liens entre l'UE et la Chine : .en développant les contacts commerciaux de façon à améliorer lesconditions de la présence industrielle de l'UE en Chine et à élargir l'accès au marché sur une base non-discriminatoire, .en encourageant les contacts entre Européens et Chinois, avec un accent particulier mis sur la coopération industrielle.

Relations Chine/Europe: relations politiques à long-terme

1995/2211(COS) - 04/12/1995

Après avoir examiné la communication de la Commission sur les relations futures de la Communauté avec la Chine, le Conseil a entériné les grandes lignes de sa future politique à l'égard de ce pays. Celle-ci devrait se focaliser sur les rientations stratégiques suivantes : -rapprochement des relations : l'Europe devrait parvenir à établir une relation qui reflète le poids réel et l'influence potentielle de ce pays à l'échelle mondiale et régionale. A ce titre, les priorités de l'Union devraient viser le maintien de la stabilité dans la politique étrangère et de sécurité, promouvoir un système commercial ouvert, soutenir un développement durable, promouvoir l'intégration progressive de la Chine dans l'économie mondiale, lutter contre la pauvreté, promouvoir la démocratie, l'Etat de droit et le repsect des droits de l'homme; -sécurité et politique extérieure : l'Union doit aider ce pays à favoriser une action constructive en matière de gestion et de diffusion des armes (y compris nucléaires) et à régler ses différends territoriaux. En ce qui concerne spécifiquement la question de Hong-Kong et de Macao, l'UE a un rôle à jouer quant à la transition en douceur de ces enclaves au sein du système en place en Chine. Parallèlement, l'Union devrait pouvoir soutenir l'avènement en Chine d'institutions et d'une société civile fondées sur l'Etat de droit; -droits de l'homme : l'Union demande une nouvelle fois que les droits de l'homme soient pleinement respectés en Chine (y compris au Tibet) et salue les efforts déjà entrepris dans ce sens dans le cadre du dialogue politique bilatéral et le dialogue ad hoc sur les droits de l'homme; -réformes

économiques : l'Union soutient la participation de la Chine aux accords et organisations multilatéraux à caractère économique, et en particulier l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Ce processus d'adhésion serait facilité par la mise en place de mécanismes d'économie de marché en Chine et par la convertibilité de sa monnaie. Des efforts doivent être faits en matière d'accès au marché chinois et de suppression des droits de douane et des obstacles non tarifaires. Par ailleurs, l'Union soutient le développement d'accords dans le domaine des échanges des services, de transports maritimes et de télécoms... D'autres actions sont attendues en matière de droits des entreprises, de respect des disciplines dans le domaine des subventions et de respect de la propriété intellectuelle; -renforcement de la coopération : l'Union souhaite cibler sa coopération sur quelques domaines-clé permettant à la Chine de promouvoir son intégration dans le système mondial des échanges et des investissements. Quatre domaines retiennent plus particulièrement l'attention de la Communauté : .développement des ressources humaines, .aide à la formation et assistance technique dans le cadre de la modernisation de l'économie chinoise, .coopération entre entreprises afin que les sociétés européennes soient davantage présentes en Chine, .soutien aux autorités repsonsables des normes environnementales. Parallèlement, l'Union souhaite un renforcement de la coopération dans le domaine du développement urbain et rural, la promotion de la femme, le développement de la recherche et des sciences, le développement de la société civile et de l'Etat de droit, la lutte contre le trafic illicite et de la drogue, la lutte contre le crime organisé et l'immigration clandestine; -renforcement de la coordination : l'Union souhaite améliorer la coordination entre les Etats membres, la Commission, la BEI et le secteur privé tant en Europe qu'en Chine. Il s'agit en priorité de renforcer l'information relative à ce pays auprès des investisseurs européens potentiels, d'encourager les études européennes en Chine et d'entreprendre un rapprochement sur le plan culturel. Pour ce faire, une étroite coordination doit être mise en oeuvre. Un groupe d'experts pourrait être désigné dansl'enceinte appropriée pour améliorer la coordination. Enfin, le Conseil note que le programme proposé par la Commission dans sa communication en matière de soutien aux entreprises est positif et devrait constituer un complément des activités des Etats membres. En outre, le Conseil demande que la Commission élabore un document sur la stratégie à suivre pour ce pays, décrivant les mesures de coopération projetées. Le Conseil se prononce enparticulier sur la concentration des ressources disponibles sur un nombre limité d'activités prioritaires conformes aux orientations décrites ci-avant.

Relations Chine/Europe: relations politiques à long-terme

1995/2211(COS) - 02/10/1995

Le Conseil a chargé le Comité des Représentants permanents de procéder à l'examen détaillé de la communication de la Commission et de préparer, en tenant compte des déclarations faites par les délégations au cours du débat, un projet de conclusions à soumettre au Conseil lors de sa session du mois de novembre en préparation des discussions qu'aura le Conseil européen de Madrid à ce sujet.